

LETTRÉ AUX PORTEURS DU FCP VP ACTIONS RENDEMENT EURO
ISIN : FR0010028704 - PART C / FR0000445652 - PART D

Paris, le 23 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP ACTIONS RENDEMENT EURO (FR0010028704 - part C / FR0000445652 - part D), et nous vous remercions de votre confiance. A ce titre nous vous informons qu'OCEA Gestion (anciennement VP Finance Gestion), société de gestion du FCP, a décidé de faire évoluer la gestion de votre fonds.

L'objectif de gestion ainsi que la classification « actions des pays de la zone euro » de VP ACTIONS RENDEMENT EURO resteront inchangés mais la stratégie d'investissement et plus particulièrement les fourchettes d'allocation mises en œuvre pour réaliser l'objectif de gestion sont précisées.

A cette occasion votre FCP changera de dénomination qui deviendra «**OCEA Actions Rendement Euro**».

1. L'opération

L'opération consiste à modifier la stratégie d'investissement notamment en élargissant l'exposition aux actions de petites capitalisations et précisant celle allouées aux actions de la zone euro. Par conséquent, les opérations sur le change seront à présent prévues.

L'exposition aux actions de petites capitalisations qui était de 5% pourra dorénavant représenter jusqu'à 10% de l'actif net de OCEA Actions Rendement Euro.

L'exposition aux actions hors zone euro pourra être mise en œuvre jusqu'à 10% de l'actif net.

Et, l'exposition globale du fonds, toute classe d'actifs confondue passera de 100% à 110% de l'actif net.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 septembre 2015 et sera effective en date du 30 septembre 2015. Elle ne modifiera pas la valeur de vos avoirs et sera sans incidence fiscale. Elle s'effectuera automatiquement, sans intervention de votre part.

Si ces modifications ne recueillaient pas votre assentiment, nous vous rappelons que conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander, à tout moment à compter de la date de réception de la présente lettre d'information et pendant une durée de 30 jours, le rachat de vos parts sans frais. Ce rachat serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières.

2. Modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous. Vous pouvez également consulter le détail dans le tableau de comparaison qui figure dans l'Annexe ci-après.

Incidences de la modification de votre fonds :

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation des frais : NON

Cette modification n'aura aucune incidence sur la classification de votre fonds, qui relèvera toujours de la classification AMF « Actions des pays de la zone euro ».

Plus précisément, ces évolutions seront les suivantes :

Evolution de l'exposition et du profil de risque de votre fonds:

Avant le 30 septembre 2015	Après le 30 septembre 2015
Exposition action hors zone euro non prévue ¹	Exposition action hors zone euro jusqu'à 10%
Exposition aux actions de petites capitalisation jusqu'à 5%	Exposition aux actions de petites capitalisation jusqu'à 10%
Exposition globale jusqu'à 100%	Exposition globale jusqu'à 110%
Intervention sur le risque de change non prévue	Intervention sur le risque de change autorisée

OCEA Gestion

¹ OCEA GESTION considérait qu'en raison de la classification du fonds (qui permet une exposition accessoire à ces titres), qu'elle était autorisée à investir jusqu'à 10% de l'actif net dans ces titres – et a donc pu exposer le fonds dans le passé

ANNEXE

	Avant le 30 septembre 2015	A compter du 30 septembre 2015
Stratégies utilisées	<p>La stratégie d'investissement repose prioritairement sur une sélection de valeurs choisies pour leur rendement du dividende. Les valeurs sont sélectionnées par le gérant et analysées au niveau de leurs caractéristiques fondamentales en combinaison avec des critères quantitatifs afin d'assurer la pérennité dans le temps de ces rendements attractifs.</p> <p>La sélection des valeurs combine des critères quantitatifs et une analyse fondamentale permettant d'effectuer de vrais choix de valeurs.</p> <p>Le fonds a pour objectif la valorisation du capital en investissant en actions de la zone euro présentant des rendements du dividende supérieurs à la moyenne du marché. Les investissements se font sur les marchés actions de la zone euro et visent l'ensemble des valeurs, ce qui permet au fonds d'être décorrélé par rapport aux principaux indices euro.</p> <p>Il n'y a pas d'indice de référence de gestion. La gestion du fonds se caractérise par une gestion de choix de valeurs et ne tient pas compte des pondérations des composantes d'un indice.</p>	<p>La stratégie d'investissement repose prioritairement sur une sélection de valeurs choisies pour leur rendement du dividende. Les valeurs sont sélectionnées par le gérant et analysées au niveau de leurs caractéristiques fondamentales en combinaison avec des critères quantitatifs afin d'assurer la pérennité dans le temps de ces rendements attractifs.</p> <p>La sélection des valeurs combine des critères quantitatifs et une analyse fondamentale permettant d'effectuer de vrais choix de valeurs.</p> <p>Le fonds a pour objectif la valorisation du capital en investissant en actions de la zone euro présentant des rendements du dividende supérieurs à la moyenne du marché. Les investissements se font sur les marchés actions de la zone euro et visent l'ensemble des valeurs, ce qui permet au fonds d'être décorrélé par rapport aux principaux indices euro.</p> <p>Il n'y a pas d'indice de référence de gestion. La gestion du fonds se caractérise par une gestion de choix de valeurs et ne tient pas compte des pondérations des composantes d'un indice.</p> <p>Le fonds pourra investir dans des titres hors zone Euro à hauteur de 15% maximum, tout en conservant une exposition aux marchés hors zone euro inférieure à 10% de l'actif net.</p> <p>Le risque de change lié aux investissements réalisés en dehors de la zone euro ne sera pas systématiquement couvert.</p> <p>Le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, d'indices, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) en vue de dynamiser la performance et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et valeurs assimilées, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net.</p>

<p>Description des actifs utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions en direct : Le FCP a vocation à être investi et exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Les valeurs sélectionnées sont principalement des grandes et moyennes capitalisations. A titre accessoire (jusqu'à 5 % de l'actif), le gérant pourra investir dans des petites capitalisations. <p>L'OPCVM peut investir dans les titres suivants : actions à dividende prioritaire, actions de préférence, actions sans droit de vote et autres catégories de titres de capital, bons de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de créances et instruments du marché monétaire : Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et pour un maximum de 10 % de l'actif, le portefeuille peut également comporter des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro. Ces titres présenteront un faible risque de taux, soit en raison de leur échéance inférieure à 3 mois, soit en raison de leur rémunération indexée directement ou indirectement sur l'EONIA. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis. <p>La société ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation, mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille et de décider de la dépréciation ou appréciation de la note.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens, et, dans la limite de 10% de l'actif, en FIA ou fonds d'investissement étrangers autorisés à la commercialisation en France, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions Le FCP a vocation à être investi et exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Les valeurs sélectionnées sont principalement des actions de grandes et moyennes capitalisations et à hauteur de 10% maximum, le gérant pourra investir dans des petites capitalisations. Le FCP pourra investir dans des titrés émis hors zone Euro jusqu'à 15% de l'actif, tout en conservant une exposition sur les marchés hors zone euro inférieure à 10% de l'actif net. <p>Le FCP pourra également investir dans les titres suivants : actions à dividende prioritaire, actions de préférence, actions sans droit de vote et autres catégories de titres de capital, bons de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de créances et instruments du marché monétaire Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % en titres de créances et instruments du marché monétaire <p>Les instruments financiers correspondants peuvent être publics ou privés sans référence à la taille de l'émetteur.</p> <p>La société ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation, mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille et de décider de la dépréciation ou appréciation de la note.</p> <p>Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le FCP peut acquérir des titres de créances émis par des fonds communs de créances.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ou parts d'OPCVM, de FIA. ou de fonds d'investissement de droit étranger Le FCP peut investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou de FIA ou fonds d'investissement et/ou dans des OPC ou fonds d'investissement français
---	--	--

	<p>Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée.</p> <p style="text-align: center;">• Instruments dérivés ou intégrant des dérivés :</p> <p>L'OPCVM peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après. Les engagements résultant de ces interventions ne doivent jamais excéder globalement le montant total des actifs détenus par le fonds. L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</p> <p><u>Nature des marchés d'intervention :</u> <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré</p> <p><u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u> <input checked="" type="checkbox"/> action <input type="checkbox"/> taux <input type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit <input type="checkbox"/> autres risques</p> <p><u>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</u> <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u> <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input checked="" type="checkbox"/> swaps <input type="checkbox"/> change à terme</p>	<p>ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.</p> <p>Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds.</p> <p>Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p> <p style="text-align: center;">• Instruments dérivés</p> <p>Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés. En particulier, le gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - négociera des contrats à terme (futures ou options) sur devises ou des swaps de change afin de couvrir ou d'exposer au risque de change, - pourra avoir recours à des contrats de futures ou options pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions. <p><u>Nature des marchés d'intervention :</u> <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré</p> <p><u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u> <input checked="" type="checkbox"/> action <input type="checkbox"/> taux <input checked="" type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit <input type="checkbox"/> autres risques</p> <p><u>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</u> <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u> <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input checked="" type="checkbox"/> swaps <input checked="" type="checkbox"/> change à terme</p>
--	--	--

	<p><input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u> L'utilisation des dérivés est peu fréquente. Notamment, en cas de fortes variations de l'actif, le gérant pourra recourir à ces produits pour un maintien de l'exposition. Ces opérations n'ont pas vocation à générer une surexposition.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. <input checked="" type="checkbox"/> reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques <input type="checkbox"/> augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché : <input type="checkbox"/> autre stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres intégrant des dérivés (warrants, crédit link notes, EMTN, bons de souscription, etc.) : <p>L'OPCVM n'a pas pour objet de chercher à acquérir directement des actifs de cette nature. Toutefois, à titre accessoire, il peut détenir entre autre des bons de souscription d'actions ou des certificats de valeur garantie dans le cadre d'opérations financières</p>	<p><input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u> L'utilisation des dérivés a pour buts essentiels de préserver l'actif du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des risques de forts décalages de marché sur des instruments financiers à forte volatilité et faible liquidité - des risques de fluctuations brutales de cours suite à des événements exogènes - des risques de change sur des instruments financiers libellés en devises autres que l'euro par des ventes de futures sur indices, des opérations de change à terme et / ou des « calls » ou des « puts » <p><input checked="" type="checkbox"/> couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. <input checked="" type="checkbox"/> reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques <input checked="" type="checkbox"/> augmentation de l'exposition au marché <input type="checkbox"/> autre stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres intégrant des dérivés (warrants, crédit link notes, EMTN, bons de souscription, etc.) <p>L'OPCVM n'a pas pour objet de chercher à acquérir directement des actifs de cette nature. Toutefois, à titre accessoire, il peut détenir entre autre des bons de souscription d'actions ou des certificats de valeur garantie dans le cadre d'opérations financières</p>
--	---	---